



**Communiqué  
Pour diffusion immédiate**

*Négociation nationale 2015*

## **Les enseignantes et les enseignants proposent des solutions pour améliorer leur quotidien**

**Québec, le 29 octobre 2014** – Ce matin, à Québec, la Fédération autonome de l'enseignement (FAE) a déposé, devant le Comité patronal de négociation pour les commissions scolaires francophones, les revendications de ses 32 000 membres dans le cadre du renouvellement de sa convention collective qui arrive à échéance le 31 mars 2015. « Nous avons droit à la reconnaissance de notre profession. Cette reconnaissance passe notamment par une augmentation salariale, mais aussi par la mise en place de conditions de travail qui nous permettront de réaliser notre mission : enseigner!

De plus, nous devons, pour effectuer notre travail, disposer d'une réelle autonomie professionnelle. Actuellement, une multitude de supposés spécialistes nous disent quoi faire, alors que c'est nous qui sommes les premiers experts de la pédagogie au Québec. Le renouvellement de notre contrat de travail constitue une occasion pour le gouvernement et les commissions scolaires de reconnaître le travail que nous effectuons quotidiennement auprès des élèves, jeunes et adultes», a déclaré Sylvain Mallette, président de la Fédération autonome de l'enseignement.

Le nouveau contrat de travail que la FAE propose au gouvernement Couillard mise donc sur l'amélioration des conditions de travail du personnel enseignant à qui l'on confie les enfants du Québec. Par ailleurs, les nouvelles réalités sociales et démographiques du Québec, comme le vieillissement de la population, imposent à la profession enseignante un défi de taille : assurer sa relève.

« Nous traversons une période au cours de laquelle il faut non seulement recruter de jeunes enseignantes et enseignants, mais aussi s'assurer qu'ils demeurent dans la profession. Or, plus que jamais, ce défi sera relevé en valorisant le travail fait au quotidien, mais surtout, concrètement, en fournissant au personnel enseignant le soutien nécessaire », ajoute M. Mallette.

Consultés et mobilisés pour la négociation de leur deuxième convention collective, les membres des syndicats affiliés à la FAE articulent leurs revendications autour de dix orientations :

1. Favoriser la conciliation travail-famille-vie personnelle;
2. Augmenter la sécurité d'emploi et améliorer l'accès au contrat;
3. Reconnaître l'expertise des enseignantes et enseignants;
4. Élargir la portée et assurer la mise en œuvre des protections incorporées à la convention collective;
5. Revoir certains éléments de la tâche afin d'améliorer les conditions d'exercice des enseignantes et enseignants et leur assurer une pleine autonomie professionnelle;
6. Retirer certaines dispositions entraînant des conditions de travail variables;
7. Améliorer les règles de formation des groupes afin de donner de meilleures conditions d'exercice aux enseignantes et enseignants et offrir un meilleur service à l'élève;
8. Donner des conditions d'exercice aux enseignantes et enseignants qui permettent aux élèves de bénéficier de conditions d'apprentissage optimales;
9. Améliorer les dispositions concernant la rémunération pour toutes les enseignantes et enseignants ainsi que leur rémunération globale;
10. Encadrer les mesures d'insertion professionnelle.

« La Fédération autonome de l'enseignement a fait des gains lors de la dernière négociation de ses conditions de travail en 2010. Forts de la mobilisation de nos membres, nous sommes donc confiants de mener à terme une deuxième négociation qui permettra ultimement à nos membres de bénéficier des conditions pour faire ce qu'ils doivent faire : instruire les Québécoises et les Québécois de demain », a conclu M. Mallette.

La FAE regroupe huit syndicats qui représentent quelque 32 600 enseignantes et enseignants (le tiers du personnel enseignant au Québec) du préscolaire, du primaire, du secondaire, du milieu carcéral, de la formation professionnelle et de l'éducation des adultes et le personnel scolaire des écoles Peter Hall et du Centre académique Fournier, ainsi que les membres de l'Association de personnes retraitées de la FAE (APRFAE).

- 30 -

Source : Fédération autonome de l'enseignement

Renseignements : Marie-Josée Nantel, conseillère au Service des communications

Bureau : 514 666-7763, poste 296

Cellulaire : 514 603-2290